

**Zeitschrift:** Pro Senectute : schweizerische Zeitschrift für Altersfürsorge, Alterspflege und Altersversicherung

**Herausgeber:** Schweizerische Stiftung Für das Alter

**Band:** 24 (1946)

**Heft:** 4

**Nachruf:** Monsieur Charles Durig †

**Autor:** G.V.

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 31.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

sieurs devraient tenir l'une de leurs prochaines séances à Sion.

Il y a, en effet, quelque chose de bien émouvant dans l'attachement mutuel des deux frères, dans la douceur et la sollicitude de celui qui conduit l'aveugle et dans la docilité confiante de ce dernier à la main qui le guide. De temps à autre, celui qui voit, donne à son frère dont les yeux sont fermés à la lumière de cette terre, quelques mots d'explication sur les personnes qu'ils rencontrent: un abbé qui les salue, le Père de l'Asile qui s'arrête à causer avec eux, une dame charitable qui leur donne un paquet de cigarettes, un beau Monsieur qui ne peut être qu'un député ou un conseiller d'Etat. Il lui indique la direction que prennent les autos ou les camions qui les croisent, en faisant trembler le sol au passage, ou encore, planté devant les vitrines des magasins, il fournit force détails sur les mille et une choses alléchantes qui s'y trouvent exposées.

Voici déjà douze ans qu'ils s'en vont ainsi chaque jour, la main dans la main. Ils font vraiment partie de la vie sédunoise. On les aime et on les respecte et tous ceux qui les voient passer, se sentent enclins à plus de charité et de bonté à l'égard du prochain. Un tel exemple méritait, nous semble-t-il, d'être consigné dans cette Revue pour être connu au loin et passer à la postérité.

P. Paul-Marie o. cap. Sion.

### Monsieur Charles Durig †

Soutenu pendant sa longue maladie par l'affection de sa vaillante épouse M. Charles Durig s'est éteint paisiblement au Locle le mardi 12 novembre, entouré de l'estime de tous ses concitoyens. Depuis de nombreuses années il représentait le district du Locle au Comité cantonal neuchâtelois où ses collègues appréciaient son bon sens populaire, son grand amour des vieillards, sa délicieuse bonhomie et sa bienveillante simplicité. Membre de nombreuses sociétés, auxquels il fut très dévoué, il concentra ses efforts persévérateurs sur les questions de mutualité qui lui tenait à cœur et dont il fut heureux de voir les progrès



M. Charles Durig,  
représentant du district du Locle  
au Comité cantonal neuchâtelois  
de la Fondation „Pour la Vieillesse“

rapides; c'est ainsi qu'après avoir établi plusieurs sociétés sur une base solide de mutualité, il eut la joie de fonder la fédération cantonale des sociétés de secours mutuels, qu'il présida jusqu'en 1945, époque où il fut appelé à la présidence d'honneur. L'Etat de Neuchâtel l'avait aussi nommé délégué au Conseil d'administration de la Caisse cantonale d'assurance populaire. Tout cela montre à quel point M. Ch. Durig avait bien sa place dans le comité de notre Fondation „Pour la Vieillesse“ où il ne se contentait pas de donner des conseils, mais au travail duquel il participait activement en dépistant les vieillards indigents de nos montagnes et en organisant les collectes nécessaires et toujours compliquées. Aussi est-ce avec une émotion reconnaissante que ses collègues du Comité neuchâtelois ont déposé sur son cercueil la fleur du souvenir le plus affectueux et qu'ils expriment une fois encore à Madame Durig la sympathie chrétienne de la Fondation „Pour la Vieillesse“. G. V.